Parlement jurassien

QUESTION ECRITE

No 2261

Un éventail d'options (trop) grand au Lycée cantonal

Le Lycée cantonal offre une formation gymnasiale, d'une durée de trois ans, s'articulant autour des trois axes suivants : les disciplines fondamentales, les options spécifiques et les options complémentaires.

Les disciplines fondamentales sont les suivantes : français; allemand ou italien; allemand, anglais, italien, latin ou grec; mathématiques; sciences expérimentales (biologie, chimie, physique); sciences humaines (histoire, géographie, économie et droit); arts (visuels ou musique); philosophie; éducation physique et sportive.

Aux disciplines fondamentales s'ajoute une option spécifique à choix, dès la première année, pouvant être la suivante : allemand, anglais, italien, latin, grec, espagnol, physique et application des mathématiques, biologie et chimie, économie et droit, arts visuels, musique et théâtre.

En deuxième année, les lycéens doivent encore choisir une discipline dans les options complémentaires suivantes : applications des mathématiques, physique, chimie, biologie, histoire, géographie, économie-droit, sciences des religions, arts visuels, musique, théâtre, sport.

Une palette d'offres d'options spécifiques et complémentaires aussi vaste peut générer des difficultés tant aux lycéens peinant à se déterminer sur un choix définitif puisqu'il ne leur est plus possible par la suite de changer d'option qu'à la direction pour l'élaboration des horaires face aux différentes combinaisons pouvant être choisies par les lycéens.

Outre ces difficultés potentielles, le Groupe PDC-JDC s'interroge sur la pertinence d'un éventail d'options aussi grand et souhaiterait savoir si sur les trois années de lycée, les classes doivent être dotées d'un minimum d'élèves.

De plus, le Gouvernement peut-il nous renseigner sur les effectifs de toutes les classes du Lycée cantonal sur les trois années ?

A l'avenir, ne serait-il pas plus judicieux de limiter l'offre et d'augmenter ainsi les effectifs des classes ?

Au nom du Groupe PDC :

Delémont, le 25 mars 2009

Sabine Lachat